

## CONSIGNES GENERALES SANTE SECURITE AU TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT (SSTE) POUR LES VACATAIRES

### L'UTBM certifiée en Santé, Sécurité au Travail et Environnement

L'UTBM, attentive à la santé et à la sécurité de ses étudiants et personnels et université éco-responsable est **certifiée ISO 45001 et ISO 14001** sur l'ensemble de ses sites.

La prise en compte et l'implication de chacun, étudiant ou personnel, dans ces démarches est indispensable pour :

- contribuer à sa propre sécurité ainsi qu'à celles des autres.
- limiter les impacts sur l'environnement.

Vous venez d'être recruté comme vacataire à l'UTBM : dans le cadre de cette activité professionnelle, vous devrez appliquer et faire appliquer les consignes générales de l'UTBM en matière de Santé Sécurité au travail et Environnement.

### Les principales règles de sécurité

#### Consignes en cas d'incendie

- Dès l'audition du signal d'alarme, arrêter le cours / quitter les locaux.
- Fermer les fenêtres et la porte en quittant la salle.
- Faire sortir les étudiants et les accompagner au point de rassemblement extérieur (suivre la signalétique évacuation).



#### Consignes en cas d'accident :

Face à un accident, garder son calme et agir dans l'ordre suivant :

- **PROTEGER** : protéger la victime sans se mettre en danger (ne déplacer la victime qu'en cas d'extrême nécessité et de danger immédiat).
- **ALERTER** : prévenir le sauveteur secouriste du travail le plus proche puis l'infirmier (cf. numéro de téléphone en bas de la page 2). Ces derniers définiront le mode de prise en charge le plus adapté à l'état de santé de la victime.

#### Consignes de sécurité spécifiques :

Certains secteurs de l'UTBM présentent des risques spécifiques compte-tenu de leurs activités ou de l'utilisation de produits/équipements à risques (risques chimiques, risques laser, risques liés au travail en hauteur, risques machines...). Vous serez donc peut-être amené, dans le cadre de vos interventions à l'UTBM, à devoir appliquer et faire appliquer aux étudiants des consignes de sécurité spécifiques, qui vous seront présentées au préalable.

### Vous êtes responsable de la sécurité des étudiants durant votre cours

L'UTBM, **certifiée ISO 45001**, s'est engagée à prévenir les atteintes à la santé et lésions corporelles. En tant qu'enseignant, vous devez :

- Toujours encadrer les étudiants, notamment dans le cadre d'activités à risques (équipements dangereux, utilisation de produits chimiques, essais véhicules...).
- Faire appliquer strictement les règles de sécurité (règles générales de sécurité, port des Equipements de Protection Individuelle -EPI- si nécessaire, ...).

- Si vous estimez que les conditions de sécurité ne sont pas assurées, arrêtez immédiatement votre cours et contactez le conseiller de prévention SSTE de l'UTBM (cf. vos interlocuteurs ci-dessous).

## L'UTBM, université éco-responsable, s'engage pour l'environnement

L'UTBM, certifiée ISO 14001, s'est engagée à maîtriser ses impacts sur l'environnement, notamment en matière de :

- gestion des déchets.
- consommation de papier, d'énergie et de ressources naturelles.
- rejets, pollutions (sol, air, eau...).

Il est donc indispensable de :

- o **Connaître et respecter les filières de tri sélectif**, notamment, en ce qui vous concerne, les déchets papier à jeter dans les cubes papier bleu et poubelles bleues présents dans la plupart des bureaux et salles de l'UTBM.

Pour les déchets plus spécifiques, contactez l'assistant de prévention SSTE de votre département ou le conseiller de prévention SSTE de l'UTBM.



- o **Veiller à limiter votre consommation de papier, de ressources et énergies** (éteindre les lumières, fermer les portes et les fenêtres, ...).

## Où trouver l'information SSTE ?

Des panneaux d'information SSTE répartis dans les circulations des 3 sites sont à votre disposition.

## Vos interlocuteurs à l'UTBM

➤ **Pour tout problème ou question de Santé Sécurité au travail et Environnement : contacter Virginie BREUILLARD, conseiller de prévention SSTE de l'UTBM :**

Tél : 03 84 58 38 85 - En cas d'urgence : 06 08 12 61 07

Mail : [service.sste@utbm.fr](mailto:service.sste@utbm.fr)

➤ **Pour tout problème médical : contacter le service médical :**

Tél : 03 84 58 30 18

Mail : [service.medical@utbm.fr](mailto:service.medical@utbm.fr)

➤ **Pour tout problème rencontré en horaire tardif (plus de secouriste ni d'assistant de prévention sur place), contacter le gardien d'astreinte :**

Tél : 03 84 58 38 00

Numéros d'urgence	
SAMU	15
Pompiers	18
Police	17
<b>Numéro européen d'urgence</b>	<b>112</b>
<b>Urgences SMS (Intrusions, attentats)</b>	<b>114</b>
<b>Personnes sourdes et malentendantes</b>	<b>114</b>

➤ Une soixantaine de **Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) à l'UTBM**, répartis par secteurs. Leurs noms et coordonnées sont consultables sur les nombreux panneaux SSTE répartis dans les circulations.